

## Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 septembre 2017 à 20h30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune

Etaient présents : FEUFEU David, TALBOT Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, CHALEROUX Ludovic, BOUDIER Mickaël, RIBETTE Aurélien, LAMARCHE Catherine et BOINOT Eliane.

Etaient absents : BROCHARD Valérie, GAILLARD Denis, AUBRUN Xavier, Lee GILL, REAU Jean-Christophe et Isabelle GAULT (pouvoir à Anne Laure TALBOT).

Secrétaire de séance : RIBETTE Aurélien

\* \* \* \* \*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

\* \* \* \* \*

### 1 - BALAYEUSE.

Le coût final pour chaque commune mutualiste (Viennay, Amailloux et Gourgé), suite à l'acquisition de la balayeuse tractée, est de 3855 €.

Le montant d'achat s'élève à 24600 € TTC, la subvention de l'Agence de l'eau est de 9000€ et le FCTVA de 4035€

Un planning a été établi, il y a quelques mois, il est à revoir selon le rythme de chacun.

Monsieur le Maire informe le conseil que d'ors et déjà les résultats sont probants en terme de rapidité et d'efficacité.

### 2 - EOLIEN

Concernant le dossier « éolien », une requête a été déposée et enregistrée le 08 août dernier à la cour administrative d'Appel de Bordeaux par la « Société Ferme Eolienne de Gourgé ».

A compter de cette date un délai de 2 mois nous est imparti pour présenter un mémoire en réponse. La défense doit être présentée soit par un avocat, soit par un avocat au Conseil d'Eta et à la Cour de Cassation.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la continuité de cette affaire auprès de la Cour d'Appel. Un nouveau dossier sera déposé auprès de notre assurance.

Par 7 voix « Pour » et 3 abstentions, le Conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à ester devant la cour dans cette affaire
- demande à Me Carl GENDREAU de représenter la commune
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

### 3 - INAUGURATION ET ORGANISATION

Il avait été suggéré que les inaugurations du rucher, du verger et de l'aire de jeux seraient organisées en même temps. Après délibération, le conseil municipal choisi la date du 28 octobre à partir de 11 heures.

Madame Anne-Laure TALBOT fait savoir qu'une réunion est programmée le 14 octobre prochain à 10h30 à la salle des fêtes où ont été invités les jeunes 14/16 ans de la commune afin de mettre en place un « conseil de jeunes » au sein du Foyer. Pour ce faire, Madame TALBOT sollicite des volontaires au sein du conseil pour l'encadrement du Foyer des Jeunes.

#### **4 - DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire fait part de la demande du Cyclo-Club Gourgéen qui souhaite renouveler leurs équipements vestimentaires (le dernier renouvellement a eu lieu en 19..). Considérant que cette association ne demande aucune subvention annuelle et qu'elle crée régulièrement une dynamique au sein de la commune par l'organisation des diverses manifestations, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, au titre de sponsor, une subvention exceptionnelle de 500€.

Un dossier sponsoring P4LM TROPHY a été déposé par Monsieur Pierre DUVALS pour une demande de subvention. Une équipe de 4 apprentis ingénieurs aux Arts et Métiers de Bordeaux (dont fait partie Mr DUVALS, demeurant à Gourgé) s'est engagée à la 21ème édition du 4L TROPHY et pour ce faire sollicite une subvention de la commune, après délibération, le Conseil Municipal (6 pour, 1 contre et 3 abstention) décide d'allouer un montant de 150€ pour un emplacement publicitaire sur la carrosserie du véhicule.

#### **5 - INFOS DIVERSES**

SEVT : La commune de Gourgé se porte acquéreur des terrains et bâtiment situés 2 chemin de Saint Mathurin cadastrés BM 354 et 355 appartenant au Syndicat d'Eau du Val du Thouet dont le siège social est à THOUARS, pour un montant de 80 000€.

Pour la commune de Gourgé les opérations d'achat du bâtiment ne pourront s'effectuer qu'après les votes des budgets 2018, et demande l'accord du SEVT pour cette date.

Madame BOINOT demande s'il est possible d'avoir recours à un acte en la forme administrative pour cette acquisition ce qui serait bien moins coûteux pour la commune. Avant toute décision, il sera demandé conseil auprès de l'Association des Maires. Selon la réponse le choix sera « acte en la forme administrative » ou Maître GUÉRID, notaire à St LOUP LAMAIRÉ.

ECHO : Monsieur CHALEROUX se charge de la mise en forme des textes qui seront déposés en mairie avant le 21 septembre prochain

POIDS LOURDS : Il y a toujours des problèmes de circulation par les poids lourds, rue de la Commanderie

VOIRIE : Les travaux se poursuivent au Pressoux à compter du 27 septembre. Contacts va être pris avec les agriculteurs riverains

#### **6 - QUESTIONS DIVERSES**

Fin réunion 22h00

#### **Rappel des délibérations du 6 septembre 2017**

- 1- Balayeuse**
- 2- Eolien**
- 3- Inauguration et organisation**
- 4- Demandes de subvention**
- 5 – Infos diverses**
- 6- Questions diverses**

## CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	TALBOT Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie absente	AUBRUN Xavier absent
GAILLARD Denis Absent	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien	GILL Lee Absent	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe absent	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle Absente pouvoir Anne Laure TALBOT	LAMARCHE Catherine